

ASS

ASSISTANT DE SERVICE SOCIAL

DIPLÔME D'ÉTAT DE NIVEAU 6

TAUX DE
RÉUSSITE

91,3 %
DIPLÔME 2024

LYCÉENS / ÉTUDIANTS

DEMANDEURS D'EMPLOI

SALARIÉS

APPRENTIS

DIPLÔME ACCESSIBLE
PAR LA VAE



IRTS

FRANCHE-COMTÉ

INSTITUT RÉGIONAL
DU TRAVAIL SOCIAL
DE FRANCHE-COMTÉ

DIPLÔME
CONFÉRANT
GRADE DE
LICENCE
CONTRÔLÉ
PAR L'ÉTAT

1 RUE ALFRED DE VIGNY
BESANÇON

irts-fc.fr

LE MÉTIER

Missions

L'assistant de service social est confronté à diverses problématiques (endettement, violence conjugale, difficulté à se loger, enfant en danger...). Il aide les familles et les personnes à les résoudre en les orientant vers les ressources disponibles et en les soutenant dans leurs démarches administratives. Il réalise des évaluations des besoins et met en place des plans d'accompagnement.

Qualités

Écoute active, empathie, sens des responsabilités, connaissance des droits sociaux, capacité d'analyse et de rédaction

Publics

Familles en difficulté, personnes âgées, personnes en situation de handicap physiques et psychiques, jeunes en insertion, protection de l'enfance, personnel salarié, personnes isolées, personnes en situation irrégulière, auteurs et victimes de violences conjugales

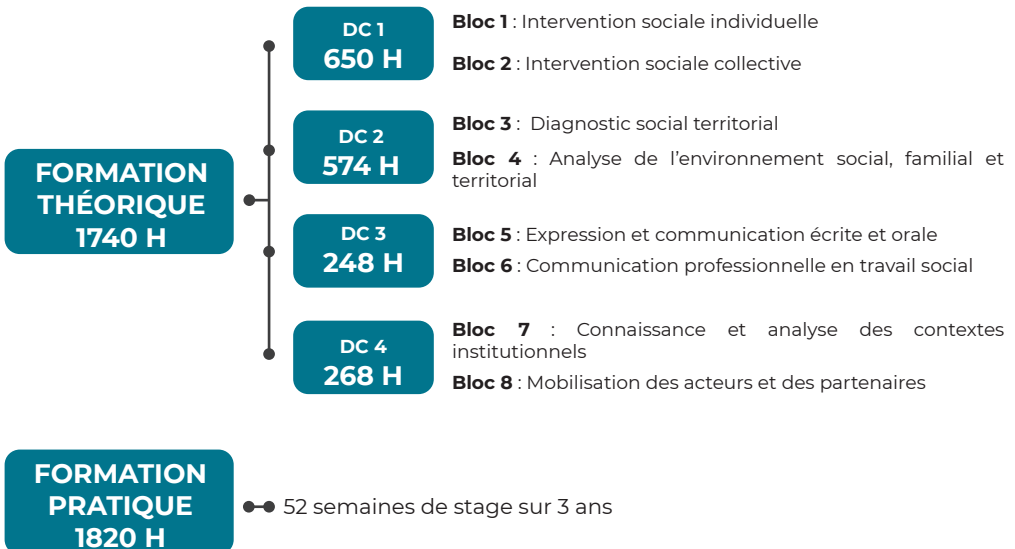
Structures

Services sociaux, hôpitaux, écoles, associations, centres d'hébergement, entreprises

LA FORMATION

UNE FORMATION DE 3 ANS EN ALTERNANCE DE SEPTEMBRE N À JUIN N+3*

La formation est structurée en 8 blocs de compétences et se prépare dans une démarche de certification globale. Des allègements et dispenses de blocs de compétences sont possibles selon le parcours professionnel et les diplômes du candidat.



UNE EXPÉRIENCE À L'ÉTRANGER, UN PLUS DANS LA FORMATION

L'IRTS de Franche-Comté encourage la mobilité internationale. Que ce soit pour un stage ou la réalisation d'un semestre d'étude à l'étranger, le service des relations internationales accompagne chaque étudiant/ stagiaire dans son projet .

LES CONDITIONS D'ACCÈS

Peuvent être admis en formation les candidats remplissant au moins une des conditions suivantes :

- Etre titulaire du baccalauréat ou justifier de sa possession à l'entrée en formation
- Etre titulaire d'un diplôme, certificat ou titre homologué ou inscrit au Répertoire national des certifications professionnelles au moins de niveau 4
- Bénéficier d'une validation de leurs études, de leurs expériences professionnelles ou de leurs acquis personnels, en application de l'article L.613-5 du code de l'éducation
 - ▶ Dans ce cas, un dossier de VAP sera à constituer (cf. dossier d'inscription à télécharger sur le site de l'IRTS de Franche-Comté : www.irts-fc.fr et à déposer selon le calendrier précisé chaque année sur le site internet de l'IRTS-FC.
- Posséder un des diplômes permettant une validation automatique de certains domaines de compétences, en référence à l'annexe V de l'arrêté du 22 août 2018 relatif aux Formations en Travail Social (DEASS, DEEJE, DEES, DEETS).

Aucune condition d'âge n'est exigée sauf pour les apprentis : 16-29 ans (jusqu'à la veille des 30 ans) mais certaines dérogations sont accordées (cf. règlement d'admission)

LE FINANCEMENT DE LA FORMATION

- ▶ Conseil régional Bourgogne-Franche-Comté
- ▶ Apprentissage
- ▶ Plan de développement des compétences de l'employeur
- ▶ CPF / Transitions Pro
- ▶ Financement personnel

CO-FINANCEMENT POSSIBLE

RÉGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTÉ



INSCRIPTION EN LIGNE * DE JANVIER À MARS

Etude de dossier
+
Entretien

* **Sur Parcoursup** sur si vous êtes en poursuite d'étude, lycéen, étudiant ou en césure depuis moins de 2 ans.

Sur notre site www.irts-fc.fr dans les autres cas

MODALITÉS DE SÉLECTION

ÉTUDE DE DOSSIER

1 NOTE SUR 20 (COEFFICIENT 1)

En amont de l'entretien, la commission d'examen se prononcera sur les éléments constituant le dossier.

ENTRETIEN

2 NOTES SUR 20 (COEFFICIENT 4) - DURÉE 30 MIN

Chaque candidat présente à deux examinateurs (un formateur et un professionnel), les liens qu'il peut établir avec la formation et le métier. Il soutient et développe sa réflexion en tenant compte des questions et remarques des examinateurs.

Le candidat est évalué sur les deux critères suivants :

- motivation et aptitude pour les formations du travail social
- motivation et aptitude pour l'exercice des métiers du travail social.

La note de l'étude du dossier (coef. 1) et la moyenne des deux notes d'entretien (coef. 4) constituent la note d'admission.

SE RENSEIGNER

Vous avez besoin d'informations concernant les métiers, votre orientation et les modes d'accès à la formation

Contactez le service Information/orientation

Fabrice BOUTEILLER : 03 81 41 67 56 · fabrice.bouteiller@irts-fc.fr

Vous souhaitez des informations concernant les modalités de sélection

Contactez le service sélection

Karine LAUZET : 03 81 41 61 08

Fabienne SARRAZIN : 03 81 41 61 07

selection@irts-fc.fr

Vous souhaitez des informations concernant l'accessibilité à la formation

Contactez le référent handicap

Isabelle HYNAUX : referent.handicap@irts-fc.fr

